

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance 7 octobre 2008 à 20h.30

Présents :

MMES & MM:

MING MARTINOLI Ursula	Présidente
NOLL Dorothea	Vice-présidente
MALHERBE Claude	Secrétaire
BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DE RIVA Anna	
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GASSER Hans-Peter	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MANRIQUE Anne-Françoise	
PESENTI Sébastien	
RODER Hansruedi	
SARTOR Nathalie	
FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008
- 2) Communications du Bureau
- 3) Vote pour la cession de la part inoccupée des places attribuées à notre commune dans la Crèche les 4 Saisons aux communes partenaires pour l'année 2008-2009, soit jusqu'à la rentrée du 24 août 2009
- 4) Nomination des présidents et vices-présidents et suppléants du local de vote pour 2009
- 5) Communications de la mairie
- 6) Informations des commissions
- 7) Propositions individuelles et questions

Avant d'ouvrir cette séance, **Mme la Présidente du CM**, suite à plusieurs remarques reçues en mairie, tient à signaler que la prise de position pour la route de contournement n'a pas été mise à l'ordre du jour étant donné que le bureau du CM et la mairie ont estimé préférable d'avoir le retour de la séance du vendredi 3 octobre pour ensuite y réfléchir et prendre position.

1) **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008**

M. Baumgartner revient sur la page 2176/1 point 1, où il est mentionné une prise de position lors d'un prochain CM. Ce n'est pas correct, il a été dit « *lors du prochain CM* ». Il est surpris qu'on ne soit pas capable de prendre cette position demandée à plusieurs reprises déjà. On avait le temps de réfléchir depuis le vendredi et il se dit insatisfait par ce mode de faire.

Mme Valentini se réfère à la page 2179/4, point 4.1, il a été précisé que Mme Valérie Archetto de Pregny-Chambésy suivait ce dossier.

Elle rajoute qu'à la page 2181/6, au début du paragraphe, les capsules Nespresso doivent encore être installées à Collex *et à Bossy*.

Sous réserve de ces modifications, **ce p.v. est approuvé à l'unanimité.**

2) **Communications du Bureau**

Aucune

3) **Vote pour la cession de la part inoccupée des places attribuées à notre commune dans la Crèche les 4 Saisons aux communes partenaires pour l'année 2008-2009. soit jusqu'à la rentrée du 24 août 2009**

Mme Valentini a eu un contact aujourd'hui avec Mme Fracheboud ; elle confirme que le taux d'occupation est de 6,8 places sur les 7,5 attribuées à notre commune. Mme Compagnon, présidente de la crèche, lui fera parvenir demain la liste exacte avec les projections pour la rentrée 2009. La demande de la mairie est donc de savoir si elle est autorisée à mettre à disposition cette place restante à l'une ou l'autre des communes partenaires. A son avis, la commune céderait plutôt une place pour 4 ans, surtout si c'est pour un bébé.

M. Baumgartner demande quel serait le gain financier.

Mme Valentini informe que le coût d'une place à la crèche revient à Fr. 25'000.- p/année pour la commune, donc sur 4 ans, Fr. 100'000.- Elle rajoute que si la place est inoccupée, on la paie quand même.

M. Basler demande ce qui se passe si on a besoin d'une place. **Mme Valentini** répond qu'on ne pourrait certainement plus la reprendre. Mieux vaut alors le faire pour une année seulement dans ce cas là.

Mme Manrique est d'avis qu'il ne faut pas seulement tabler sur une économie mais plutôt sur l'idée que si une crèche est construite ce serait dommage qu'une maman d'une commune voisine ne puisse bénéficier d'une place que l'on garderait « au chaud » au cas où !

M. Baumgartner pense que c'est un peu compliqué de faire cette « sous-location de place ».

M. Kranck juge préférable de voter seulement pour une année afin que l'on puisse retrouver notre place rapidement. La personne qui la prend doit être au courant du risque qu'elle prend.

Mme Valentini comprend bien ces raisons et il faut alors bien préciser que ce n'est pas forcément reconductible. Elle évoque l'espace de vie du Petit-Chevalier qui remplit une fonction très importante avec la possibilité de placer son enfant dès 18 mois et toute la journée 2 fois par semaine. Il y a encore un peu de places pour des petits qui auront 18 mois en fin d'année 2008.

On répond à **M. Basler** que les inscriptions se font au mois de mars pour la rentrée

septembre. Il demande à ce que les parents acceptent par écrit le fait que la place leur soit cédée pour une année.

Il est rejoint par **M. Baumgartner**.

Mme De Riva cite l'exemple d'une crèche à Versoix qui offre des places pour 6 mois ou une année seulement.

Mme le Maire rappelle la difficulté pour les parents à trouver des places de crèche ; ils en cherchent même avant la conception de leur enfant !

Pas d'autre commentaire. **Mme la Présidente du CM** passe au vote tel que proposé avec un engagement signé des parents :

accepté à l'unanimité

4) **Nomination des présidents et vices-présidents et suppléants du local de vote pour 2009**

Mme la Présidente du CM donne les noms des conseillers en charge jusqu'à fin 2008. Puis il est passé au vote des propositions.

pour le président : M. Malherbe

unanimité

pour le vice-président : J.-P. Kranck

unanimité

pour la suppléance de la présidence : A.-Fr. Manrique

unanimité

pour la suppléance de la vice-présidence : S. Pesenti

unanimité

5) **Communications de la mairie**

4.1 Séance sur la circulation du 3 octobre

Mme Fattori propose qu'étant donné la présence à cette réunion de plusieurs présidents de commissions et conseillers, ils expriment leurs avis sur les points qui ont été débattus.

Même s'il n'a pas pu assister à toute la séance, **M. Baumgartner** l'a trouvée très intéressante et a appris beaucoup de choses et pas seulement concernant notre commune. Il a été surpris par les sommes investies dans le Canton de Genève pour l'installation du tram par exemple. Il a constaté avec plaisir que des concertations sont à présent plus intenses entre Genève et les communes françaises voisines.

Du côté français, il semble que l'on pourrait à nouveau utiliser les rails du tram de l'arrière-pays de Gex qui relierait ainsi la ligne Cornavin-Cern-St.-Genis. Pour en revenir à Collex, il a retenu que le tracé de la « Voie Albert » (détournement par les bois) est indissociable d'une entrée d'autoroute, que l'Etat n'allait pas investir une somme pareille pour dévier 4500 voitures journalières ; de plus le tracé demandé est une route classée voie historique et traverse des bois. Si l'Etat entre en matière pour ce type de travaux, c'est pour plus de 30 mille voitures !

M. Hager, n'ayant pas pu être présent pour cette réunion, demande quels étaient les éléments différents apportés lors de la présentation du projet d'agglomération au Grand-Saconnex.

M. Malherbe répond que la séance était ciblée sur Collex-Bossy. Il a été confirmé que l'évitement par le chemin de la Vieille-Bâtie touchait un chemin historique et protégé (protection des animaux). Il a compris que l'Etat veut se mettre en relation

avec nous pour faire une étude et sécuriser cette route de Collex. Pour ce faire, il faut établir des statistiques toutes les ½ heures ce qui permettra de connaître l'évolution du trafic et prendre ainsi des mesures. Il a été également question des heures de fermeture des barrières douanières afin d'empêcher le transit. Les communes doivent continuer à en assurer les coûts. Les accord de Schengen ne nous obligent pas à garder les barrières ouvertes 24/24 mais il faut que les communes genevoises harmonisent les heures d'ouverture et fermeture et que les communes françaises donnent leur accord également. Il n'est pas concevable de renvoyer le trafic de transit chez le voisin. **M. Malherbe** a ressenti une volonté de collaboration : établir ces statistiques afin de trouver des solutions qui correspondent à la réalité.

M. Pesenti précise qu'il a été dit qu'au niveau de la route de la Vieille-Bâtie, le projet semblait peu réalisable (2 grandes cuvettes à un endroit). Il a également été dit que nombre de bus venant de l'extérieur de la ville sont vides ; 60% des places de parc en ville sont payées par les entreprises. Le but de l'Etat est de diminuer ces places.

M. Malherbe rajoute que si les TPG ne peuvent garantir un trajet en bus de moins de 20 minutes, les parkings (P&R) resteront vides ; il faut augmenter la vitesse de transit en bus.

M. Pesenti souligne que lors de cette séance, Mme le Maire a déploré la non-information avec la commune. Il lui a été répondu qu'une commission allait être créée afin de permettre une meilleure collaboration.

Lors de cette séance, il a également été relevé que Ferney avait voté et inscrit dans son plan d'urbanisme, une route de contournement. Le maire actuel de Ferney a sorti ce projet du plan d'urbanisme. **M. Pesenti** est d'avis que cela nous laisse un peu plus de temps pour étudier cette question et ne pas trop le faire dans la précipitation.

M. Malherbe précise que pour la jonction autoroutière à Collex, la date avancée est 2030.

Mme Manrique se demande quelle est l'alternative pour notre commune ?

M. Basler ne peut pas répondre à cette question mais il a quand même été dit que ce n'est pas parce que c'est marqué dans un document, que c'est quelque chose qui va forcément être fait et l'inverse également. Il pense qu'il faut rester vigilants.

Il a trouvé très bien que l'on évoque les dommages collatéraux liés à l'autoroute ; en effet cela permettrait le développement d'infrastructures très lourdes.

M. Malherbe rappelle la séance qui sera vraisemblablement fixée au 30 octobre au sujet de la piscine olympique qui se fera soit au Grand-Saconnex soit à Versoix. La décision peut également influencer l'éventuelle connexion à l'autoroute. Si Versoix l'emporte, Collex ne risquerait peut-être plus rien et la jonction se ferait à Versoix.

Selon **M. Gasser** le problème du trafic frontalier dépasse de loin les soucis de Collex, et ce sont des considérations régionales qui priment. Il a retenu qu'à ce stade aucune décision n'a été prise, ni Genève ni à Berne. Preuve en est qu'on commence seulement maintenant à faire un diagnostic. Pour lui également la construction d'une nouvelle route de contournement à travers la Bâtie ne passera pas, entre autres parce qu'aujourd'hui on ne veut plus créer des infrastructures routières complètement nouvelles. Cela veut donc dire que le trafic frontalier à travers nos villages restera, et il faut avoir le courage de le dire. Des mesures pour influencer le trafic ne peuvent être prises que sur la base de considérations de sécurité et non pas parce qu'on veut moins de voitures. A son avis, pour influencer

les décisions sur le niveau régional il faut aujourd'hui dire à haute voix ce que la commune veut – et non seulement s'opposer aux propositions des autres. Il faut se battre pour que la sortie d'autoroute se fasse à Versoix et non à Collex, ceci en s'alliant avec Versoix qui souhaite cette sortie.

Il semble à **M. Basler** que la pertinence de Versoix est plus grande car les pendulaires de Vaud arrivent sur Versoix. Si Berne décide Collex ou une autre jonction, c'est elle qui aura le dernier mot.

M. Pesenti est d'avis que si on veut être crédible vis-à-vis de Versoix, il faut une prise de position du CM sur la route de contournement par la Vieille-Bâtie.

M. Roder pense qu'il est naïf de croire qu'on fait une route de contournement pour protéger les habitants de Collex ; c'est pour la région. On doit prendre position car si cette route est acceptée cela va changer radicalement le visage de notre commune. Il faut donner notre position de façon claire et dire le développement que nous voulons pour l'avenir de notre commune.

M. Kranck est d'avis que si on renonce à cette route, on aura toujours plus de voitures qui traverseront nos villages, surtout quand on voit la vitesse effrénée avec laquelle se développe la région frontalière. Il faut se battre pour que ce flot de trafic passe ailleurs. Avant une prise de position du CM, il est d'avis d'attendre les études promises. Bien qu'il soit favorable à cette route de contournement, il pense que le CM va se prononcer contre et avant les études.

Mme Manrique dit qu'il ne faut pas se voiler la face ; elle se dit convaincue qu'on ne peut pas se permettre de dissocier ce contournement avec une jonction autoroutière. Mais il faut être conscient que cette dernière engendrera un développement intensif d'activités diverses.

Mme le Maire dit que l'exécutif prend ces problèmes très au sérieux et est à l'écoute de tous les renseignements possibles. Elle rejoint complètement l'avis de M. Kranck ; comment prendre position si les études ne sont pas faites, si la décision de l'implantation de la piscine n'est pas encore prise. Si c'est Versoix, on fonce..., mais si c'est Grand-Sacconnex, cela ne sert à rien de soutenir une jonction autoroutière à Versoix. Le Conseil d'Etat a refusé cette jonction en septembre 2008 alors qu'il l'avait acceptée dans le Plan Directeur de Versoix en 2007. Ce plan d'agglomération a une vision globale qui nous échappe. L'Etat nous a proposé un projet : faire une étude avec une évaluation des accidents possibles, des mesures de sécurité envisageables, des emplacements de radars, des aménagements de ralentissement, etc.. Sans ces éléments, comment prendre position ? Début 2009, il sera possible à l'exécutif et aux présidents des commissions qui le désirent de travailler ensemble sur tous ces éléments. Elle trouve prématuré de prendre des positions si fortes pour des choses que l'on ne pourra empêcher. Attendre la décision pour Régionage et faire cette étude. A ce sujet, elle précise que c'est la commune qui la financera. Quand tout ce travail sera fait, on pourra mieux se projeter dans l'avenir.

M. Baumgartner n'est pas de cet avis. On discute beaucoup et le CM ne prend pas position. De toute façon, il manquera toujours un élément qui nous empêchera de prendre des décisions. A son avis, il faut savoir si on est prêt à accepter cette jonction autoroutière ? Pour lui, le lieu d'implantation de la piscine n'est pas un argument pour attendre cette prise de position.

Il est rejoint par **M. Gasser**. Attendre une vision globale ? Ce sera alors trop tard pour faire passer nos souhaits. Il faut planter les jalons aujourd'hui et dire ce qu'on souhaite obtenir. Si cette jonction autoroutière se fait à Collex, le trafic à travers nos villages va évidemment augmenter. On a des arguments, et il faut les

défendre ; il faut essayer du côté de Versoix.

M. Pesenti rejoint les dire de M. Baumgartner. De plus, on ne sait pas comment les dossiers avancent. Il insiste sur le fait qu'une prise de position du CM est très importante et va donner une direction à prendre à la mairie, un signe fort. Il demande ce vote.

Mme le Maire rappelle les 2 pétitions : 171 signataires sont pour le passage par la Vieille-Bâtie et apparemment un nombre similaire d'habitants sont contre : où est donc le signe fort ?

M. Kranck pense que le fait de dire non à la jonction autoroutière, on s'exclut d'un processus qui va nous dépasser. Il faut qu'on arrive à dire que nous ne sommes pas opposés à tout ce projet d'agglomération.

M. Flammia tient à préciser que lors de la récolte des signatures pour la déviation du trafic, il n'a jamais été mentionné de cet embranchement autoroutier. Si cela l'avait été, il y aurait eu moins de pétitionnaires.

Il semble à **Mme Manrique** que si la commune de Versoix est favorable à cette jonction, il faut appuyer nos voisins. Prendre une position du CM ne ferme pas le dialogue mais indique une direction à suivre. En sa qualité de membre du CM et vis-à-vis de la population, elle veut qu'il soit dit que le CM a pris position.

Mme le Maire est également préoccupée par le sujet épineux de la circulation. Elle dit que ce projet de jonction autoroutière existe depuis plusieurs mois déjà. Ce n'est pas la pétition qui a déclenché la jonction.

M. Flammia rétorque qu'il n'a pas dit cela ; juste qu'il n'y aurait pas eu 171 signataires si ce projet avait été connu.

M. Baumgartner tient à préciser qu'en prenant position, on ne refuse pas les études. Il va forcément en ressortir des choses intéressantes. Il ne veut pas qu'on lui reproche d'avoir attendu les études pour prendre position.

Par rapport à la pétition, **M. Favre** rappelle que ce n'est pas à la commune de donner réponse étant donné qu'elle ne nous a pas été adressée directement.

M. Flammia répond qu'il n'est pas demandé que la commune réponde.

M. Gasser insiste à nouveau sur le fait que rien n'est encore décidé dans ce projet d'agglomération, que tout est en train de se faire. Il faut dire ce que nous voulons avant que la vision globale soit faite.

Mme Noll est d'avis que prendre une position qui est semble-t-il demandée par la population n'empêche pas d'avancer avec les études.

Le vote sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du CM.

4.2 Réunion avec la nouvelle directrice d'école

Étant donné qu'il y aura la lecture du budget lors du prochain CM, **Mme le Maire** a proposé à Mme Bigio de nous rejoindre à la séance du 11 novembre à 19h.45.

4.3 La Poste

Mme le Maire explique que la Poste a réorganisé ces centres de tri pour n'en faire plus que 3. Donc, plus aucun document ne reste à l'office de Collex le soir. Il part au centre de tri d'Eclepens pour revenir à Collex. Donc, si on remet à la poste de Collex un Info-Bref un lundi par exemple, il sera dans nos boîtes aux lettres le lundi d'après ! Bravo pour les économies de carburant ! La mairie n'a pas été informée encore officiellement mais dès la confirmation, elle réagira en notifiant notre mécontentement. Elle rajoute que grâce au nombre de suisses habitant en France et qui ont une case postale, on peut garder notre office.

4.4 Régio-Nage

Nous sommes dans l'attente de la confirmation de date pour cette séance décisive.

4.5 Gaznat

Cette entreprise va organiser une séance à Collex avec tous les propriétaires terriens de la région. En effet, comme cela a déjà été fait auparavant, des canalisations de gaz seront installées depuis Trélex et traverseront des terrains privés et communaux. Lors de cette séance, il sera question du tracé et des indemnités.

Mme Manrique se demande pourquoi dans ce cas là on ne peut avoir le gaz à Collex. On lui répond qu'il s'agit de la mise en place de tuyaux pour de gros débits pas pour des privés.

4.6 Espace de Vie Infantile Le Petit Chevalier

La mairie a reçu une lettre de remerciements signée par Mme Fracheboud et M. Loosli remerciant les membres du CM pour la subvention supplémentaire accordée pour la formation sur 3 ans.

4.7 Chemin de la Carpendelière

Mme Valentini informe que le département a confirmé le refus d'abattage des deux chênes demandé par M. Rinta Filpula.

4.8 750^{ème}

M. Favre informe qu'un comité a eu lieu lundi passé concernant la clôture de ce dossier. Les chiffres seront transmis d'ici la fin de l'année mais on peut déjà dire que par rapport à l'enveloppe budgétaire de Fr. 100'000.- il resterait entre Fr. 30'000.- et 40'000.- qui seraient restitués à la commune. Les comptes seront présentés à la commission des finances.

M. Malherbe tient à signaler qu'il a trouvé le Carrefour et l'encart très bien faits. A ce propos, **Mme Dutour** informe ne pas l'avoir reçu ; ce qui est également le cas de **M. Roder** semble-t-il.

6) Informations des commissions

6.1 Commission de l'information

M. Gasser informe qu'une séance aura lieu pour le site sur le Web le 29 octobre. Les conseillers sont invités à faire leurs remarques d'ici cette date.

6.2 Commission de la Chapelle

Mme Dutour informe que les 5 et 6 juin 2009, la commune accueillera la 3^{ème} édition du festival des jeunes musiciens. En 2005, on avait pu compter sur la participation financière du Conservatoire populaire de musique pour un montant de Fr. 9'000.- et la commune avait assuré la somme de Fr. 5'000.- (dépensé Fr. 3000.-) Pour 2009, les subventions de la Ville de Genève sont en baisse et il nous reviendra de louer les infrastructures, de régler les samaritains, techniciens et autres ; les programmes seront autofinancés. La somme de Fr. 10'000.- sera proposée lors du budget 2009.

Pour revenir à la remarque concernant La Poste, elle signale qu'un tous-ménages de La Chapelle a été égaré et en parlant avec la responsable du bureau de Poste, elle a bien ressenti que pour l'instant, nos facteurs partent toujours de Collex mais

que cela pourrait changer dans quelques mois. A suivre.

6.4 Commission sociale

Mme Sartor informe que la fête de l'Escalade des aînés aura lieu le vendredi 12 décembre avec défilé des enfants à la salle communale suivi d'un goûter à l'Auberge communale. Elle cherche de l'aide pour cette manifestation.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 4 avril.

La fondue des jeunes le 3 mars à 18h.30. Il faut de l'aide pour cuisiner les fondues.

Centre aéré : ouvrir une semaine seulement en laissant un budget de Fr. 9'000.- sur une semaine. La commission reçoit le comité du centre aéré le 13 novembre.

La commission propose de reconduire l'offre pour tous nouveaux abonnements annuels. Rabais de Fr. 100.- (Fr. 50.- commune, Fr. 50.- TPG). Elle répond à **M.**

Baumgartner que 29 nouveaux abonnements ont été commandés suite à l'offre promotionnelle 2008.

6.5 Commission scolaire et bâtiments

C'est au tour de **Mme De Riva** de prendre la parole. Elle commence par le sujet de l'entretien des salles lors des mises en location pendant les vacances scolaires. Vu le devis reçu, le montant de la location serait assez élevé. La commission demande d'autres devis et ensuite une prise de position du CM serait demandée.

Concernant l'appartement de M. Jungo, elle informe qu'en qualité de présidente de la commission des bâtiments, elle est citée à comparaître en tant que témoin le 27 octobre.

Pour le prochain budget entretien bâtiments, il s'élève à Fr. 38'000.-

Elle pense que le CM devrait débattre au sujet des toilettes situées vers l'espace de récupération. En effet, vu l'état de saleté, elles ont été condamnées. La commission se demande si des WC turc ne seraient pas plus appropriés. A débattre.

M. Favre précise que durant l'hiver, ces toilettes sont fermées de toute façon (elles ne sont pas hors gel)

Selon **M. Malherbe**, pour les autres saisons, l'idéal serait d'avoir quelqu'un qui puisse surveiller cet endroit. Cela semble difficile à réaliser.

6.6 Commission des routes

M. Baumgartner informe des résultats du sondage pour la route d'Ornex : 41 réponses mais il ne connaît pas le nombre de ménages concernés (on le renseignera sur le nombre envoyé).

10 en faveur du maintien à 40km/h avec aménagements

14 pour la mise en zone 30km/h

17 pour ne rien modifier

La commission propose de faire un gros marquage au sol 40km/h au début de la route afin de bien délimiter la fin de la route cantonale. On espère que cette mesure sera concluante.

Mme Manrique tient à préciser qu'il faut considérer que ce sont 24 personnes qui veulent un changement.

C'est vrai répond **M. Baumgartner**, c'est pour cela que ce marquage est proposé

M. Gasser (auteur de la proposition initiale) a pris connaissance de notre plan directeur seulement après la séance de la Commission des routes. Ce document parle de zones limitées à 30km/h. pour améliorer la sécurité des habitants. Et il suggère l'aménagement d'une place publique couplée à des mesures de modération du trafic au carrefour des routes de Collex et de Bois-Chatton. **M. Gasser** constate

que les décisions proposées aujourd'hui ne suivent pas ces directives – quelle est alors la valeur du plan directeur ? Il recommande aux conseillers de lire les remarques faites dans les réponses au sondage. Il a été choqué de constater que certains (et non les agriculteurs) tentent de construire une opposition entre les « anciens » et les « nouveaux venus » : des citoyens qui veulent changer le caractère d'un village rural. Collex-Bossy n'est-il pas déjà fortement influencé par une population propriétaires de villa et de retraités ? Il serait dangereux pour l'harmonie dans le village de suivre la voie « les anciens contre les nouveaux ».

M. Baumgartner rappelle que par rapport à la route de Vireloup par exemple, si un 30km/h est installé, la statut de riverains autorisés tombe. Il rappelle également les contraintes liées à la zone 30.

Mme Dutour cite l'exemple de Chavannes-des-Bois.

M. Kranck revient sur les commentaires de M. Gasser en relation avec le plan directeur. Il précise que certaines propositions d'aménagement ont été mises par Mme Ortis sans jamais être discutées en commission. L'aménagement de la route de Vireloup en est un exemple. Il aurait peut-être fallu la contrer mais de toute façon un plan directeur c'est une ligne directrice pas une décision finale.

Mme le Maire précise également que sur ce plan directeur figure la jonction autoroutière à Collex alors qu'elle n'a jamais été demandée. Elle a voulu s'y opposer mais on lui a dit que si elle n'était pas mentionnée on ne pouvait pas s'y opposer ; comme d'ailleurs toutes les routes communales proposées en zone 30km/h.

7) Propositions individuelles et questions

7.1 Déviation du trafic

M. Pesenti demande donc ce soir une prise de position informelle sur la déviation de la circulation proposée par la Vieille-Bâtie.

Mme De Riva se dit opposée sur le principe d'une jonction autoroutière mais par contre pour prendre une position, elle aimerait avoir cette étude.

M. Kranck est d'avis qu'on ne peut pas lier le contournement avec la jonction. Comment les dissocier répond **M. Flammia** ? Cela ne semble pas possible. Après discussion, cette prise de position est formulée de la manière suivante : prise de position pour la route de contournement de la Vieille-Bâtie incluant la jonction autoroutière : 10 voix contre et 4 abstentions

Un vote formel sera pris lors du prochain CM

7.2 Projet d'extension de l'école

A une question de **M. Basler**, **Mme le Maire** informe que la mairie a mandaté pour cette étude le bureau d'architectes Montessuit & Carlier ; ce bureau avait construit la nouvelle école en 1995.

7.3 Collaboration intercommunale

M. Basler se demande si une collaboration avec les communes voisines permettrait d'obtenir certains privilèges pour des clubs sportifs ?

Mme le Maire répond que cela avait été fait à l'époque avec le centre sportif de la Bécassière ; des prix préférentiels avaient été obtenus pour nos habitants. Mais il ne faut pas oublier que tout cela à un coût pour la commune.

M. Flammia rejoint l'idée de M. Basler : on pourrait quand même prendre quelques contacts avec Bellevue, Genthod, Versoix et même Ferney par exemple.

M. Kranck rajoute que des contreparties seront évidemment demandées. Cela semble logique à **M. Flammia** qui pense que cela vaut quand même la peine d'essayer.

Mme le Maire précise que la mairie a déjà beaucoup de dossiers à gérer et ne voit pas comment elle pourrait encore s'occuper de cela. Est-ce vraiment le rôle de l'exécutif ?

Le ton de sa réponse ne satisfait pas **M. Flammia** ; **Mme le Maire** tient à s'en excuser. Elle demande alors qu'une liste des installations sportives soit établie ; puis après être passée en commission et à la mairie, un courrier aux communes et/ou clubs concernés sera envoyé.

7.4 Route de Vireloup

M. Pesenti fait remarquer que les bordures de séparation route/trottoir sont abîmées par endroit. **M. Favre** l'a déjà remarqué et a demandé un devis à l'entreprise Simond.

7.5 Engagement d'un nouveau cantonnier

M. Kranck s'est étonné (il en a déjà fait part à Mme le Maire) de voir cette annonce d'offre d'emploi pour un cantonnier. Le CM n'a même pas encore discuté de cela et le budget n'a pas été présenté ni voté. A son avis, il y a disfonctionnement.

Mme le Maire répond qu'à son avis, l'engagement du personnel communal est de la compétence de la mairie. De plus, le CM a été informé lors du dernier conseil de la parution de cette offre d'emploi : il n'y a eu aucune remarque à ce sujet. A son avis, il n'y a pas de disfonctionnement ; ce nouveau poste de cantonnier est proposé au budget et aucune personne n'a été auditionnée en mairie à ce jour.

Mme Sartor fait remarquer qu'à plusieurs reprises des remarques ont été faites au sujet de la nécessité d'un deuxième cantonnier.

M. Kranck n'est pas opposé à cet engagement mais il fallait d'abord en discuter, le mettre au budget puis faire paraître l'annonce.

M. Baumgartner dit que de toute façon le budget n'a pas encore été voté ; l'éventuel cantonnier supplémentaire ne sera pas engagé avant cette adoption. Ce que confirme **M. Favre**.

7.6 Route des Fayards/ch. du Crest-d'El

M. Hager revient sur son mail du 27 août envoyé à tous les membres du CM et à la mairie concernant la proposition de création d'une nouvelle desserte du bus Z passant par le chemin du Crest-d'El.

Il demande au CM son avis.

Mme De Riva a lu attentivement cette proposition mais elle ne voit pas comment elle peut se réaliser.

M. Baumgartner est d'avis que le gabarit routier ne s'y prête pas.

M. Pesenti pense que la route n'a pas été étudiée pour cela ; de plus il y a déjà un arrêt à 300 mètres ; il pense également que ce projet n'est pas réalisable.

Concernant le gabarit, **M. Hager** dit que les moissonneuses-batteuses passent. Oui mais juste quelques fois dans l'année répond **M. Roder**. Il faudrait tout réaménager et refaire la route.

Mme le Maire se réfère au plan directeur ; on y voit que le chemin du Crest-d'El fait partie du cheminement piétonnier cantonal. De plus, elle voit mal le bus rentrer

sur la route des Fayards. **M. Hager** répond qu'il y a des endroits pires que cela à Genève.

M. Gasser propose qu'on vote ce soir sur cette proposition. Il tient également à rajouter que dans ce cas là, on se réfère au plan directeur !

Mme Manrique pense également qu'il faut prendre position.

M. Baumgartner ne voit pas comment parler de ce sujet en commission.

Donc, on passe au vote, à savoir le renvoi en commission :

1 voix pour et 13 contre.

La séance est levée à 22h.35

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 9 octobre 2008